



LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- Courbes de niveau
- ① Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(V) du Code de l'Urbanisme (voir plans de détail 5a)
- ▨ Plantations à réaliser (article R.123-9-13° du Code de l'Urbanisme)
- ▨ Périimètre à l'intérieur duquel des "orientations d'aménagement et de programmation" sont définies (voir document n°4)
- ▨ Partie visible sur un autre plan
- UB** Zone urbaine présentant une mixité du bâti
- UE** Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- UEb** Secteur où le développement à usage commercial est restreint
- UI** Zone urbaine à vocation d'activités industrielles
- UP** Zone urbaine d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle
- Nc** Secteur de carrières
- Nn** Secteur correspondant à un site Natura 2000
- Nrl** Secteur correspondant au Parc de Laversina, dans sa partie non couverte par le site Natura 2000
- Nrla** Secteur correspondant au Parc de Laversina, dans sa partie couverte par le site Natura 2000

URBA-SERVICES
 CABINET DE CONSEILS EN URBANISME
 85, rue de Tilly - BP 401 - 83004 SAINT-MAXIMIN CEDEX
 Téléphone : 04 94 86 11 87
 Fax : 04 94 42 04 33
 urba@urba-services.fr

**Commune de
 SAINT-MAXIMIN**

**PLAN LOCAL
 D'URBANISME**

REVISION

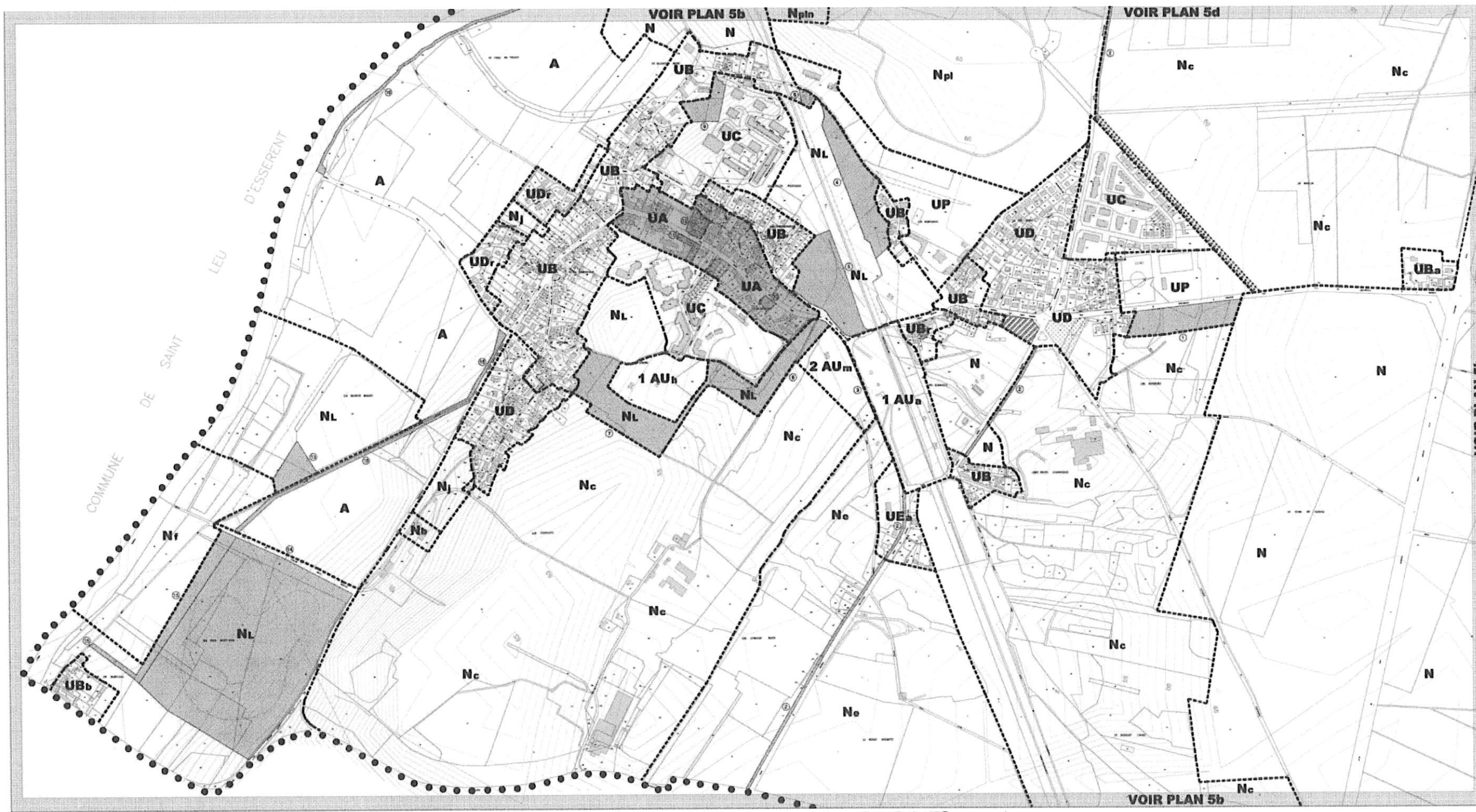
APPROBATION
 Vu pour être annexé à la
 collection en date du :

5d

REGLEMENT GRAPHIQUE
 PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Zones d'activités"
 Echelle : 1:5000e

VOIR PLAN 5b

VOIR PLAN 5c



- Limite de zone
 --- Courbes de niveau
 (1) Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-8(V) du Code de l'Urbanisme (voir plans de détail 5e)
 Alignement d'arbres à protéger (article L.123-1-5(1)-2) du Code de l'Urbanisme
 [Hatched Box] Périphérie à l'intérieur duquel des "orientations d'aménagement et de programmation" sont définies (voir document n°4)
 [Grey Box] Secteur soumis à des "orientations d'aménagement et de programmation" (voir document n°4)
 [Dark Grey Box] Partie visible sur un autre plan
- UA** Zone urbaine correspondant au centre ville
UB Zone urbaine présentant une mixité du bâti
UBa Secteur urbain correspondant au hameau "La Grande Folie"
UBb Secteur urbain correspondant au hameau "Le Port de Saint-Leu"
UBc Secteur concerné par la présence d'anciennes cavités souterraines
UBd Zone urbaine à dominante d'habitat collectif et d'équipements d'intérêt collectif
UC Zone urbaine à dominante d'habitat pavillonnaire
UD Secteur soumis à des dispositions particulières en raison du risque de remontées de nappe
UEa Secteur urbain de faible densité à vocation d'activités économiques
UP Zone urbaine d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- 1 AUa** Zone d'urbanisation future destinée à l'accueil d'activités artisanales utilisables de suite ; des principes sont présentés dans les "orientations d'aménagement et de programmation" (voir document n°4)
1 AUb Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat, utilisables de suite ; des principes sont présentés dans les "orientations d'aménagement et de programmation" (voir document n°4)
2 AUm Zone d'urbanisation future à vocation mixte, urbanisables après modification du PLU
- A** Zone agricole
N Zone naturelle
Nb Secteur bâti au développement restreint
Nc Secteur de carrières
Nd Secteur correspondant au Centre d'enfouissement technique des déchets
Nj Secteur destiné à des activités par voie rurale
Nk Secteur de jardins familiaux
Nl Secteur à vocation de loisirs
Nn Secteur correspondant au Parc de Laverrière, dans sa partie non couverte par le site Natura 2000
Nn1 Secteur correspondant au Parc de Laverrière, dans sa partie couverte par le site Natura 2000

URBA-SERVICES 85, rue de l'Éclair 59400 LAULTOIS CEDEX Téléphone : 03 20 46 17 52 Fax : 03 20 46 17 53 urba@urbaservices.fr

Commune de
SAINT-MAXIMIN

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION

APPROBATION Vu pour être annexé à la délibération en date du : **5c**

REGLEMENT GRAPHIQUE
 PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "VILLE"
 Echelle : 1/5000e

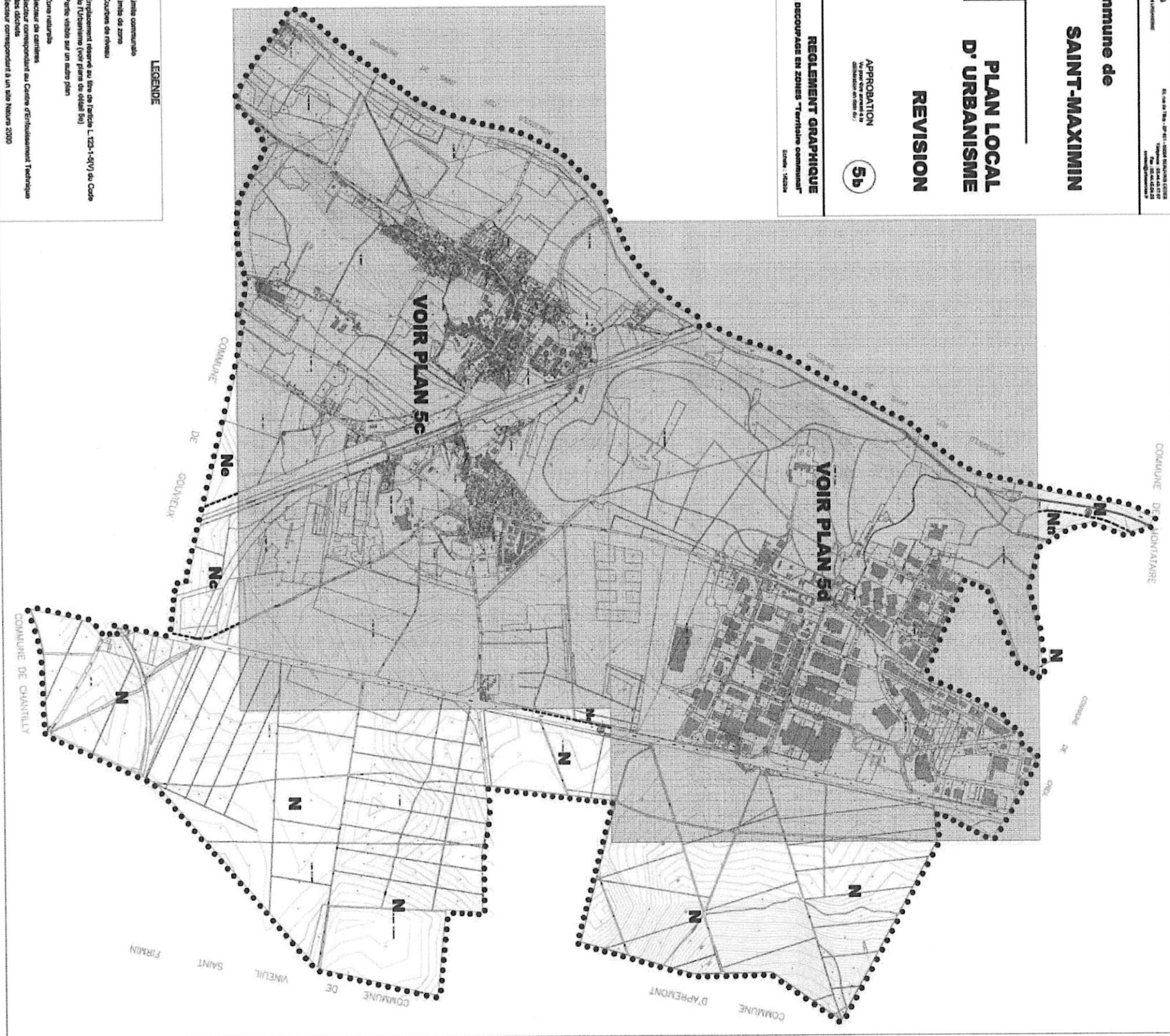
Commune de
SAINT-MAXIMIN

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

REVISION

APPROBATION
N° 1007 du 20/06/12
M. le Maire
5b

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Territoire communal"
L'Etat, 1/2000



LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- Coutures de niveau
- Employement réservé au titre de l'article L.123-1(4V) du Code de l'Urbanisme (voir plans de détail 5a)
- Perte visible sur un autre plan
- Zone naturelle
- N Secteur de centres
- Nc Secteur correspondant au Centre d'Enrichissement Technique de l'Etat
- Na Secteur correspondant à un site Natura 2000